

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL.

Prix d'abonnement (Payable d'avance):
 3 mois, 8 fr.; 6 mois, 15 fr.; Un an, 30 fr.;
 Rhône, 10 fr.; 19 fr.; 36 fr.;
 Departem., 12 fr.; 22 fr.; 40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LEJOLIVET et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 10 Nivôse an LVII.

(De l'ère chrétienne, 30 décembre 1848.)

Sentinelles, prenez garde à vous!

En recommandant à nos lecteurs, il y a peu de jours, un examen attentif de la politique européenne, nous laissons comprendre que l'élection du citoyen Bonaparte, malgré les intentions pacifiques qu'on lui pouvait supposer, était une complication de plus dans la situation présente des affaires.

Les nouvelles arrivées depuis n'ont fait que rendre nos suppositions plus probables.

Le roi de Prusse met sur le pied de guerre ses frontières du Rhin, et vient d'en confier le commandement au général Wrangel, l'homme de confiance de la monarchie, la plus illustre épée qu'ait à son service la cour de Berlin.

Le nouvel empereur d'Autriche, ou plutôt son implacable mère, l'archiduchesse Sophie, fait pousser avec une vigueur inattendue la guerre de Hongrie, qu'on disait, il y a huit jours à peine, ajournée au printemps prochain.

Le roi de Naples exploite auprès de son peuple fanatique la présence du pape dans ses Etats, pour préparer une nouvelle et décisive expédition contre la Sicile rebelle; puis dans les brumes du Nord, s'entassent comme une formidable réserve ses nombreuses hordes de Nicolas, dont chaque courrier annonce une nouvelle étape dans les états Slaves ou vers la Pologne prussienne.

A moins de fermer volontairement les yeux à l'évidence, il faut reconnaître à ces faits une signification sérieuse et chercher à en pénétrer les motifs. Habités à préjuger des destinées d'un pays sur les tendances de son chef, les despotes étrangers ont dû se poser la question en ces termes: Ou Napoléon, dominé par l'esprit bourgeois, suivra la politique de paix de Louis-Philippe et répudiera le programme du gouvernement provisoire; ou cédant à l'élan démocratique, il se lancera dans le mouvement révolutionnaire.

Dans la première hypothèse, la compression des insurrections nées de la révolution française est une œuvre qui lui doit être sympathique, c'est lui faciliter à lui-même, en France, l'apaisement des idées turbulentes, le retour de l'ordre et la réorganisation du système aristocratique et constitutionnel.

Dans l'autre cas, hâtons-nous encore, étouffons au plus vite tout germe d'indépendance, effaçons tout souvenir de révolte, pour pouvoir opposer aux réclamations d'un président belliqueux, l'autorité des faits accomplis, ou pour que les soldats de la République française ne trouvent plus d'écho dans nos provinces domptées, s'ils voulaient franchir la frontière aux cris de vengeance et de liberté.

N'en doutons pas, voilà ce qu'ils disent, ce sont là leurs pro-

jets; mais, à côté de ces éventualités que l'histoire du passé nous autorise à poser pour l'avenir, si nous voulons faire la part de l'imprévu qui a si souvent déjoué les plans les mieux concertés, les plus habiles calculs du despotisme et de ses ministres, si nous admettons l'intervention de cette aveugle puissance, le hasard selon les uns, mais selon nous de cette divine Providence qui veille d'en haut sur le sort des peuples opprimés; si l'étincelle miraculeuse vient enflammer cette longue trainée de persécutions et de sang que les mitrailleurs et bombardeurs monarchiques laissent partout derrière eux, si la mine éclate, si le volcan se rouvre et s'allume, si la lutte suprême des deux principes commence, avec qui et contre qui combatta la France!

Pour nous, l'ancienne carte de l'Europe n'existe plus, le principe politique remplace la nationalité, nos alliances sont dans la communauté des idées, défions-nous de ceux qu'une combinaison éphémère semble ranger dans notre parti; les pouvoirs aristocratiques peuvent lutter momentanément contre les monarchies, au moment décisif vous les verrez se liguer contre nous avec leurs ennemis d'un jour.

Exceptez la population de quelques villes industrielles et cette brave légion des étudiants, vous trouverez toujours au premier rang des coalitions les Etats héréditaires d'Autriche; constituez donc une Italie forte, puissante et démocratique, qui nous serve ou de rempart ou d'avant-garde. Encouragez par tous les moyens le mouvement qui se propage sur nos frontières de l'Est, dans tous les petits et grands duchés, où l'idée française germe depuis les premières semences qu'y a jetées notre révolution de 89. Liez surtout de solides et durables amitiés avec l'Allemagne du Nord, avec cette pure, cette savante et courageuse démocratie de Berlin; oublions les luttes d'un temps qui ne peut plus revenir; les conquêtes de l'avenir ne doivent plus froisser aucune nationalité; les socialistes sont tous frères, quelque soit le ciel qui les ait vus naître, quelque soit le langage dans lequel ils adressent au ciel leurs vœux, et aux hommes leurs paroles d'espérance.

Depuis les frontières de la Saxe et de la Pologne jusqu'à Cologne et Mayence, il y a une autre France qui s'émeut de toutes nos émotions, qui se réjouit de tous nos succès et s'afflige de tous nos revers; c'est là que des bras amis nous attendent, c'est là qu'on saura vaincre et mourir avec nous, quand se décidera le grand problème dont la solution apprendra au monde si l'Europe doit être républicaine ou Cosaque.

Où est le danger d'une insurrection.

Lorsque la nouvelle constitution, qui est aujourd'hui la loi fondamentale de la France, a été proclamée, nous ne l'avons pas acueillie peut-être, nous et nos amis, avec assez de gratitude et de justice. Certes, cette constitution ne nous paraît pas, si l'en faut, le dernier terme de la perfection. Mais lorsqu'on

songe qu'elle succède à ce pacte dérisoire qu'on nommait la charte de 1830; lorsqu'on songe qu'elle a été élaborée au milieu de toutes les perfides suggestions d'une réaction que la catastrophe de juin avait rendue si triomphante et si audacieuse, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle est encore au-dessus de ce qu'on pouvait espérer.

Ce que nous voyons de plus clair, quant à nous, c'est l'existence consacrée de la République démocratique, une et indivisible; c'est la reconnaissance du suffrage universel dans toute son étendue; c'est le pouvoir exécutif délégué temporairement au lieu d'être transmis comme un patrimoine de famille, dans une dynastie élevée dans le faste, dans la corruption et dans l'orgueil; c'est l'abolition de tout titre nobiliaire, de toute distinction de naissance, de classe ou de caste; c'est la reconnaissance de droits et de devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives; c'est l'existence assurée aux citoyens nécessaires par le travail et par l'assistance; c'est l'égalité de rapports entre l'ouvrier et le patron; c'est le droit d'association; enfin, c'est la garantie de tous les droits des citoyens auxquels, il est vrai, certaines limites ont été imposées, mais dont le progrès du temps et des esprits devra, plus tard, renverser toutes les odieuses entraves.

Cette Constitution donc, quelque imparfaite qu'elle nous paraisse, nous la respecterons et nous saurons, au besoin, la faire respecter, nous souvenant que l'Assemblée nationale en a confié le dépôt à la garde et au patriotisme de tous les Français.

Ces sentiments, à coup sûr, ne sont pas seulement les nôtres, ils nous sont communs avec tous les bons citoyens, à quelque nuance d'opinion qu'ils appartiennent. Il n'y a que les royalistes de frappés dans leur aveugle fétichisme, les privilégiés menacés dans leurs douces positions qui puissent rêver le renversement de cette constitution par la violence. Nous ne pouvons, nous autres démocrates et socialistes, que souhaiter son amélioration et son développement.

Dans ces circonstances, où donc est le danger d'une insurrection? Contre quels ennemis peuvent être dirigées les illustres épées du général Changarnier et du maréchal Bugeaud? Par qui donc est menacé l'ordre que nos soldats sont invités, par leurs chefs, à défendre, en attendant que leur valeur trouve à s'exercer contre des ennemis extérieurs? Quoi! les royalistes vont-ils descendre dans la rue, et dans ce cas est-ce bien le général Changarnier qui saura les combattre avec cette énergie qu'inspira jadis aux armées républicaines la foi démocratique qui les animait?

Ah! ce ne sont pas ces ennemis-là que menace le ministère Barrot. Non, ceux qu'il désigne à l'avance à la fureur des soldats, ce sont les champions les plus dévoués de la démocratie, ce sont ceux pour qui la Constitution de 1848 est un immense progrès qu'ils sont bien décidés à ne pas se laisser ravir.

Eh bien! nous devons le dire à ces grandes épées, à ces illustres batailleurs de la rue Transnonain et de Juin, le danger d'une insurrection n'est pas là, et nous avons bien peur que, par malheur, une nouvelle bataille doit s'engager dans les rues de Paris, de Lyon ou de quelque autre grande ville, ce ne

Feuilleton du Peuple Souverain.

LE BÉDOUIN MYSTÉRIeux.

Dependant le père Moricaud eut pitié de ce pauvre diable, la risée de tous, et acheva son récit de la sorte:

— Fin finale. je déclare que moi Pierre Martinet, dit père Moricaud, né en Egypte lors de la fameuse campagne. j'ai eu peur hier, après vingt-huit ans, trois mois, neuf jours de services, et que, après m'être signé, je me suis sauvé à toutes jambes comme un braconnier pris en faute.

Maria, qui avait écouté ces dernières paroles avec une scrupuleuse attention, et, qui, comme toutes les personnes à courage éprouvé, ne rougissait pas d'avouer un secret penchant à la superstition, sauta au cou de son père en approuvant de toute son âme la prudence de sa résolution.

Le Parisien hasarda une question:
 — Pardon! père Moricaud, dit-il en portant avec déférence le revers de sa main à son front, à quel endroit au juste a eu lieu cette scène?

— Au bord d'une mare située à la droite de notre camp, à environ dix-huit cents pas, près d'un caroubier plus vieux, plus délabré, plus éraillé que ton dévoué serviteur.

Une heure plus tard, chaque homme regagnait individuellement sa couchette de paille, pour y rêver de gloire et d'épaulettes à graines d'épinard.

Au lieu de faire comme ses camarades, le Parisien alla se promener dans les tentes en quête de son supérieur.

— Mon lieutenant, lui dit-il quand il l'eut enfin rencontré, j'aurais une faveur à vous demander.

— Laquelle?
 — Ce serait, mon lieutenant, d'aller demain, au point du jour, à un mille du camp, pour chasser la tortue.

— Parfaitement!

— Merci, mon lieutenant.

Le lendemain matin, à trois heures, le Parisien était debout, se disposant à sortir, lorsqu'il sentit, dans la demi-obscurité, une main légère et potelée s'appuyer sur son épaule.

Il se retourna.

— Maria! s'écria-t-il avec ébahissement en reconnaissant la jeune vivandière.

— Chut, fit Maria en plaçant un doigt sur sa bouche. Elle ajouta ensuite, sur un ton si bas, que ce fut à peine si le Parisien l'entendit:

— Où vas-tu?

— Chasser la tortue...

— Tu mens! tu te rends à la mollière où mon père a vu avant-hier cet être sans forme et sans nom.

— Je te jure...

— Chut! fit encore Maria.

Le Parisien balbutia quelques mots pour se disculper. Pressé cependant par les questions de la jeune fille, il finit par avouer son projet.

Maria employa toute sa rhétorique pour le dissuader d'une entreprise aussi follement audacieuse. Enfin, vaincu par son obstination, elle s'écria:

— Alors nous y irons de compagnie.

— Ça va! fit le Parisien avec un intraduisible accent de joie, en lui jetant un regard de remerciement et d'adoration.

II.

La matinée se présentait sous de riants auspices. Tout dans la nature resplendissait, chantait, souriait. Le thym oriental étalait capricieusement ses fleurs en gueule, comme une femme coquette étale ses cheveux ondulés et embaumés. Les oiseaux secaient, aux premiers rayons du soleil, leurs ailes humides de rosée et envoyaient au jour leur cri d'adieu.

— Il y avait dans l'air quelque chose comme un parfum tiède qui invitait à la rêverie et aux amours.

Maria en grand costume, — jupon court, — corsage échancré, pantalon garance, chapeau sur l'oreille, marchait légère, avec des mouvements onduleux, auprès du Parisien. Sur sa jolie figure ronde, fraîche et expressive, qu'encadrait un tulle façonné en tuyau, se lisait une hardiesse mélangée à propos de timidité. C'était une belle fille, ma foi! pour laquelle les soldats de son bataillon se fussent volontiers donnés un coup de sabre, si elle leur eût demandé vengeance d'un affront reçu; mais Maria n'avait besoin de mettre à contribution le dévouement de personne, — pas même celui de son père, qui avait foi en elle: — Maria était protégée par son innocence et sa vertu, bastions inexpugnables contre lesquels eût échoué toute imprudence et téméraire entreprise.

Quant à son compagnon de route, Parisien dans toute la force du mot, toujours fredonnant lorsqu'il ne chantait pas, et toujours chantant lorsqu'il ne fredonnait pas, c'était un type que ne négligerait certes pas l'habile pinceau de Vernet. Nul ne portait mieux l'uniforme que lui; c'est à

dire que l'habit militaire ne lui allait pas bien, c'est lui qui allait bien à l'habit militaire. Avec ses vingt-cinq ans, sa figure épanouie de jeunesse et de franche gaieté, sa taille haute et bien prise, on regretta, en le voyant passer, qu'il n'eût pas, à la place des grossières épaulettes de laine rouge, le gland frangé d'or de l'officier.

Jules Chauffournier, dit Parisien, depuis trois ans qu'il s'était volontairement engagé par suite de la mort de son père, jouissait au corps de l'estime de ses chefs et de l'amitié de ses camarades, qui ne voyaient en lui qu'un joyeux parleur, plein de verve, sans vanterie et sans causticité.

Les deux jeunes gens, qui s'étaient instinctivement rapprochés parce qu'ils avaient l'un et l'autre un secret penchant pour ce qui était beau et bon, éprouvaient, ce jour-là, tout en cheminant, un bien-être qui s'infiltrait en eux par tous les pores. Leurs yeux peignaient le ravissement de leur âme; par leur bouche, entr'ouverte comme s'ils eussent voulu parler, on eût dit qu'ils buvaient de l'air avec délice.

— Pourquoi m'as-tu voulu suivre? Maria, dit enfin le Parisien.

— Parce que...

Et Maria, sans achever sa phrase ébauchée, leva mélancoliquement la tête et neya son regard dans celui du jeune homme.

Après un temps d'arrêt, pendant lequel elle parut peser l'inconséquence de sa conduite, elle s'écria en faisant volte-face:

— Au fait, j'ai eu tort: je m'en retourne.

— Non pas, non pas! répondit fongueusement le Parisien en la retenant de force; tu viendras, morbleu!

Maria parut hésiter.

— Tu viendras, poursuivit le Parisien, par cette seule raison que tu fais, ce matin, partie de mon fournement.

— Merci de la comparaison!

— Je m'explique: le soldat, à toute heure de nuit et de jour, frotte et fait reluire son fusil: il use sans cesse sa giberne sous la brosse et l'éponge: il passe son temps à rendre son sabre aussi poli qu'une glace de Venise... Or, quand je fourbis mes armes, toutes mes pensées vont à toi, Maria; — il n'est pas un atome de leur métal qui n'ait senti mes doigts trembler à ton souvenir, qui ne soit devenu chaud de ma fièvre, de mon délire, et ne puisse au besoin, s'il avait une voix, répéter haut ton nom que je lui ai appris tout bas... tu vois donc bien, Maria, acheva-t-il en fixant sur elle ses yeux où l'amour semblait déborder avec les larmes, que tu fais partie de mon fournement, et qu'il m'est permis d'insister pour faire aujourd'hui, par exception, une promenade au grand complet.

(La suite au prochain numéro.)

Gustave CHADREUIL.

soient eux qui jouent le rôle d'insurgés, tandis que nous, nous serons les défenseurs de l'ordre légal et de la Constitution.

Or, que messieurs les Africains nous permettent de leur dire, sans les offenser, dans de telles conditions, leurs préparatifs ne nous effraient pas. En France, ceux qui ont pour eux le droit naturel et le droit écrit, sont bien forts, et lorsqu'il s'agit de violer ouvertement les libertés si chèrement acquises, après soixante ans de lutttes et de combats, nos soldats, redevenus citoyens, cessent d'être les aveugles instruments du despotisme et de l'ambition.

Encore une fois donc, si l'on peut craindre une insurrection, ce n'est pas de la part des démocrates, même les plus ardents, ni de la part des socialistes. Les royalistes seuls, nous le répétons, peuvent comploter un pareil attentat.

Qu'on juge après cela de l'opportunité qu'il y a, dans ces circonstances, à mettre tant de pouvoir aux mains plus que suspectes des Changarnier et des Bugeaud. Dans tous les cas, si cette insurrection dont nous venons de parler, éclate un jour, quels que soient le titre et le rang des insurgés, ils peuvent être assurés que nous ferons bonne justice de leurs tentatives, et que l'ordre, le véritable, l'ordre démocratique et constitutionnel triomphera. Cela doit les rassurer.

On prétend que le ministre Barrot, Falloux, Tracy et consorts, pour inaugurer son avènement, à l'intention de présenter d'urgence un projet de décret tendant à renvoyer la réforme postale aux calendes grecques,

Nous avons peine à croire à une telle impudeur; mais les monarchiens sont capables de tout.

L'amnistie.

Depuis plus de sept mois, d'illustres citoyens gémissent dans le donjon de Vincennes. Quel est leur crime? Ils l'ignorent, car cette prétendue violation de l'Assemblée nationale, ils la nient énergiquement et ils affirment que leur seule intention était de sauvegarder le droit de pétition, dont un décret, non encore promulgué, allait limiter l'exercice d'une façon dérisoire. Il est vrai que dans un moment d'aberration le citoyen Huber s'écria que l'Assemblée était dissoute, mais cette sortie toute individuelle ne saurait compromettre les honorables pétitionnaires qu'un ordre du président Buzès autorisait à se présenter devant l'Assemblée.

D'ailleurs, si ces citoyens sont coupables, si Barbès et Albert, se dévouant au salut public, dans un moment où ils pouvaient penser que tout pouvoir régulier avait disparu, doivent répondre de leur audace devant un tribunal, pourquoi donc avoir jusqu'ici différé de leur faire justice!

Quant aux insurgés de juin, qui peut dire que les véritables fauteurs de cette sanglante bataille aient été véritablement punis.

N'y a-t-il que des coupables sur les pontons malsains où gémissent tant de malheureux, soumis à un traitement plus barbare que ne fut jamais celui que les séides de Louis-Philippe, d'après le témoignage du citoyen Lagrange, infligèrent aux ennemis les plus ardents de leur maître.

Et parmi ces hommes si rudement frappés par les tendances des conseils de guerre, n'y en a-t-il aucun qui soit victime d'une déplorable erreur ou d'une implacable sévérité?

Ah! dans ce funeste drame de juin, où coula tant de sang et du plus généreux, où des deux côtés on se battit avec un égal acharnement, souvent avec une égale cruauté, tout n'est-il pas mystère et confusion!

Cependant les tortures des vivants pourront-elles ressusciter les morts?

Non, les maux de cette terrible catastrophe ne pourront jamais se cicatriser que par la mansuétude et l'oubli.

Qu'un voile soit jeté sur ces tristes journées.

Ne cherchons même pas à relever tous les mensonges infâmes imaginés par les journaux de la réaction. L'histoire fera justice de ces inventions odieuses, jetées sur l'irritation des vainqueurs comme de l'huile sur le foyer d'un incendie. Elle dira dans son impartialité que des hommes de sang profitèrent d'une victoire qui n'était pas la leur pour venger leur défaite de Février, et que, loin d'imiter la magnanimité des vainqueurs de ce grand jour, ils se livrèrent à d'affreuses représailles.

Quant à nous, hommes de toutes les opinions, ce que nous devons vouloir tous, c'est que les lutttes pacifiques du scrutin remplacent les batailles sanglantes de la rue. Ce que nous devons vouloir, c'est que la paix se fasse dans les cœurs aussi bien que sur la place publique. Pour cela, il faut que les douleurs s'apaisent, que les larmes s'arrêtent; il faut que de malheureuses femmes cessent de redemander leurs maris aux pontons de Brest et de Cherbourg; que les fils soient rendus à leurs mères et leurs pères à leurs enfants. Amnistie donc, amnistie prompte, pleine et entière. Que le nouveau pouvoir, issu du scrutin du 10 décembre, sache bien que la première condition de force, de prestige, de popularité, pour lui, c'est l'amnistie. Bien des mains ont laissé tomber dans l'urne le nom du citoyen Bonaparte, dans la pensée qu'une large amnistie serait la conséquence de son élection. Nous n'en voulons pour preuve que le relevé partiel des votes de Paris. C'est dans les 11^e et 12^e arrondissements qui comptent le plus de victimes de juin, que le citoyen Bonaparte a obtenu le plus de suffrages, et que le général Cavaignac en a eu le moins.

Amnistie donc, encore une fois, non-seulement au nom des innocents confondus avec les coupables, non-seulement au nom de ces malheureuses femmes que les agents de Cavaignac ont chassées quand elles se présentaient en suppliantes à l'Assemblée nationale, non-seulement au nom des martyrs de Vincennes et des infortunés qui gémissent sur les pontons, non-seulement enfin, au nom de l'humanité, mais amnistie, au nom de la paix publique, au nom du repos de la capitale, au nom de la politique, au nom du calcul le plus habile et le plus sûr, au nom d'une popularité certaine et d'un prestige qui fera la force et la durée du pouvoir.

C'est en vain que des misérables sans pudeur prêchent dans leurs sales écrits la peur et la vengeance. La peur est pour les lâches, la vengeance pour les infâmes.

Que ce cri soit donc répété de toutes parts, non pas seulement par les démocrates sincères, mais aussi par tous les hommes amis de leur pays: Amnistie! amnistie!

Que des pétitions se présentent dans toutes les villes, dans tous les hameaux, qu'elles soient à l'instant couvertes des signatures des meilleurs citoyens et qu'elles ne contiennent que ce seul mot, gage de paix et de sécurité: AMNISTIE!

Le Président du Conseil.

Pourquoi faut-il un président du conseil? Telle est la question que chacun s'adresse, et nul ne sait donner une réponse constitutionnellement satisfaisante. En effet, ou le président de la République sera responsable de l'ensemble des actes de son conseil, ou bien cette responsabilité ne remontera pas jusqu'à lui.

Dans le premier cas, le président du conseil est une superfétation inutile, un double rouage; dans le second, au contraire, il est une nécessité. Mais alors, nous retombons dans le fétiche royal, mais alors aussi, pourquoi nous apprend-on officiellement que le conseil s'est réuni à l'Elysée-National, sous la présidence du citoyen Bonaparte; que signifie un président irresponsable? qui dirige la marche de son ministère, lui imprime une impulsion à sa guise et puis le jette seul à l'Assemblée nationale, comme un avocat qui va plaider tant bien que mal pour un mur mitoyen ou un tour d'échelle. Ce qui ressort pour nous de cette double présidence, c'est que le citoyen Bonaparte a entendu créer un *alter ego* qui le dispense de venir à la chambre étaler son impuissance et son incapacité. Le citoyen Louis Bonaparte, nous l'avons toujours dit, réalise la fable des Bâtons flottants; de loin, c'est quelque chose, c'est le reflet d'un grand nom, d'une grande gloire; mais de près, bon Dieu! est-ce que les 5,000,000,000 de votes auraient pu métamorphoser le personnage? est-ce que le citoyen Louis Bonaparte serait devenu tout autre que nous l'avons connu à Strasbourg et Boulogne? Est-ce que le citoyen Bonaparte n'est pas tombé dans le domaine des autres journaux? Lisez plutôt le *Moniteur officiel* qui ne trouve rien de mieux à vous dire, sinon qu'on a admiré à la revue la *grâce militaire* avec laquelle le président manie son cheval. Tout cela, vous le voyez, c'est de la tradition royale. Petits princes, petits flatteurs. Ainsi donc, aux revues, aux parades, l'émule de Franconi et de Baucher ne craindra pas de paraître. Mais à l'Assemblée nationale? l'élève du citoyen Vieillard se tiendra parfaitement à l'écart. Ce n'est donc plus seulement de composer un conseil que les fonctions militantes de l'Assemblée devront s'occuper, mais surtout de présenter un président de ce conseil. C'est sur l'embaras de ce choix que compte le citoyen Barrot, pour prolonger quelque temps son existence ministérielle.

Question au citoyen Malleville.

Nous nous permettrons de poser une simple question au citoyen Malleville, comme nous l'avons déjà posée aux citoyens Dufaure, Sénard et Recurt. Est-ce que les préfets peuvent venir à Paris sans ordre et sans permission? Nous pensons le contraire. Et cependant, sous le prétexte que des chemins de fer les y conduisent en un tour de roue, l'on peut voir, le matin, les antichambres ministérielles encombrées par la cohue officielle de ces solliciteurs tremblants, qui viennent opposer le paratonnerre de quelques représentants à la foudre qui les menace. On nous a surtout signalé un préfet du voisinage, qui change avec une habileté fort remarquable de système et de protecteurs. A une autre époque, nous disait un officier de service, ce citoyen arrivait ici sous l'égide du par trop bryuant citoyen Ducoux. Les portes devaient s'ouvrir à deux battants. Aujourd'hui, il se faufile derrière la nullité riieuse et caressante du citoyen Gérard.

Le citoyen préfet de Blois, nous disait notre cicérone, continue parfaitement la tradition de ce solliciteur de Gascogne dont Potier avait si bien saisi le type. Souple et fluide, il passe-rail par la chasse d'une aiguille... C'est que, voyez-vous, citoyen Malleville, il y a tel huissier de votre antichambre qui connaît mieux que vous le personnel de votre administration, et que vous pourriez consulter avantageusement au besoin. Et, de grâce, puisque vous voulez faire quelques réformes, commencez par relever la dignité de vos subordonnés, en leur apprenant que c'est dans leurs dossiers, dans leur correspondance passée que vous chercherez leurs titres, et non pas dans l'excès de bassesse et de servitude dont ils feront parade. Croyez-nous, ne cherchez pas à organiser vos préfectures et sous-préfectures dans des pensées d'élections futures; laissez le vote universel avoir franchement son cours; n'établissez point des candidatures ministérielles; car, vous en êtes vous-même un exemple, les hommes qui ne marchent pas sous l'empire d'un principe absolu flottent au hasard des nécessités du moment, et tel que vous auriez fait nommer, dans la pensée de vous épauler, deviendrait peut-être votre destruction. Croyez-nous, administrez sagement et ne bouleversez pas. Gardez-vous surtout de donner satisfaction à tous ces appétits de places et d'honneur, qui ne se sont jetés dans la lutte électorale du 10 décembre que dans la pensée de se créer des titres et des récompenses présidentielles.

De la puissance temporelle des Papes.

(2^e Article.)

Depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire II, c'est-à-dire pendant un espace de sept cents ans, il est incontestable que les Papes n'exercèrent aucune puissance civile, et pendant les trois premiers siècles, les évêques de Rome n'eurent d'autre couronne que celle du martyre.

Après l'invasion des Barbares, l'ignorance profonde dans laquelle tombèrent les peuples, enhardit plusieurs faussaires à fabriquer, sous des noms recommandables, des écrits destinés à favoriser l'autorité ecclésiastique; ainsi, Vigile, évêque de Thaspe en Afrique, qui vivait au VI^e siècle, avoue pieusement avoir publié, sous le nom de saint Athanase, un ouvrage qu'il avait composé lui-même pour combattre les Vandales sectateurs d'Arius. Avait-on besoin d'un titre pour préparer une usurpation ou pour appuyer une prétention, on inventait un acte, on le dressait, on le citait, quelquefois même, on se dispensait de le produire. Tels sont les actes prétendus des donations de Constantin, de Pépin-le-Bref, de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, que tout le monde cite et que personne n'a jamais vus. On parle surtout de la donation de Louis-le-Débonnaire, parce qu'elle mentionne celle de ses ancêtres, mais le savant Muratori rejette cette pièce comme apocryphe, et jamais la cour de Rome n'a voulu en produire qu'une copie datée de 1192.

De toutes les pièces fabriquées à dessein d'augmenter l'autorité des papes, celles dont on a le plus abusé sont les fausses Décrétales, composées vers la fin du VI^e siècle par un moine

appelé Denys-le-Petit, et attribuées aux papes des premiers temps de l'Eglise.

Vers le IX^e siècle, un certain Mercator ou Pécator s'avisa aussi de fabriquer un recueil de canons et de décrétales qu'il attribua effrontément aux premiers papes. L'ignorance des temps favorisa le crédit qu'obtinrent ces fausses décrétales, et c'est dans ces sources impures que furent puisés plusieurs principes pernicieux qu'on introduisit alors dans l'Eglise romaine.

Ce ne fut que dans le XVI^e siècle que l'on reconnut la fausseté de toutes ces pièces; mais le mal était fait, elles avaient servi à asseoir la puissance temporelle des papes; elles avaient été, entre les mains des pontifes de Rome, une arme puissante et terrible, et pendant plus de huit cents ans, les fausses décrétales en avaient imposé au monde et à l'Eglise infallible.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers le VIII^e siècle que l'on aperçoit les premiers symptômes de la puissance temporelle des papes.

L'empire grec était alors fort affaibli, et les exarques de Ravenne, pour se soutenir, avaient été obligés, plus d'une fois, de recourir à l'influence des évêques de Rome, qui, par leurs lumières et par leurs vertus, s'étaient attiré le respect des nations barbares. L'hérésie des iconoclastes ou briseurs d'images, qui survint, ouvrit encore aux papes une nouvelle carrière à leur ambition, parce qu'ils surent habilement s'attacher le peuple en soutenant le culte des images.

L'empereur Léon-Isaurien avait résolu d'interdire ce culte et avait ordonné qu'on supprimât les images des églises de Constantinople, mais son édit ne pût être exécuté en Italie, parce que le pape Grégoire II, soutenu par le peuple, s'y opposa au nom de la religion. La plupart des villes d'Italie prirent les armes pour la défense du culte des images, on foula aux pieds les portraits de l'empereur, et on alla jusqu'à décider qu'on ne paierait plus aucun subside à un prince hérétique qui s'en servirait pour renverser les images. Une pareille doctrine ne manqua pas de partisans, elle était contenue par le pape et chacun était ravi de se faire, devant Dieu, un mérite d'une désobéissance utile.

Voilà le premier exemple que nous offre l'histoire de l'envahissement des papes dans les droits de la puissance temporelle, et ce premier exemple est un attentat contre la souveraineté de l'empereur.

Grégoire III alla encore plus loin; il excommunia les iconoclastes sans nommer l'empereur, mais celui-ci s'appliquant l'anathème, entreprit de punir le pape; il équipa une flotte pour faire une descente en Italie, mais la flotte périt dans un naufrage, et il se forma dans Rome, sous la protection du pape, une espèce de République.

Luitprand, roi des Lombards, voulant profiter des troubles intérieurs, essaya alors de s'emparer de Rome, et ce fut dans ces conjonctures difficiles que Grégoire III implora le secours de Charles-Martel, à qui il écrivit: « Que saint Pierre « était assez puissant pour défendre lui-même son patrimoine, « mais qu'il était bien aise cependant d'éprouver le zèle de ses « enfants; qu'il conjurait Charles de ne point fermer l'oreille « à ses prières, de peur qu'il ne lui fermât un jour les portes « du ciel. »

Luitprand était l'allié de Charles-Martel, qui se contenta de lui écrire de respecter les terres de l'Eglise romaine, les justices de saint Pierre, comme on disait alors.

En 741, Pépin-le-Bref proposa au pape Zacharie le fameux cas de conscience: Lequel était le plus digne du trône de lui, Pépin, ou Childéric III. Le pape, qui songeait à se servir de Pépin pour consolider sa domination, décida en faveur de ce dernier, et le fit sacrer à Soissons, par les mains de Boniface son légat.

A dater de ce moment, la cour de Rome n'hésita jamais à faire servir sa puissance spirituelle à la consécration de l'injustice, toutes les fois qu'elle put espérer d'en retirer quelque profit.

Peu de temps après, Astolphe, successeur de Luitprand, s'empara de Ravenne et vint menacer Rome. Ce fut alors que le pape Etienne II se rendit lui-même en France auprès de Pépin, pour le sacrer de sa propre main et pour lui conseiller de s'emparer des conquêtes des Lombards afin de les donner à l'Eglise romaine. Pépin-le-Bref avait vu son usurpation consacrée par le pape, il lui devait quelque chose en retour, et il signa, dit-on, une donation anticipée, en 745, au château de Guiercy; puis, il se hâta de passer en Italie et força le roi des Lombards à remettre au pape l'exarchat de Ravenne et les justices de Saint-Pierre; mais à peine fut-il éloigné, qu'Astolphe, oubliant ses promesses, se jeta sur Rome pour se venger du pape.

Saisi d'effroi, Etienne s'empresse de réclamer de nouveau le secours de Pépin, et lui envoie la lettre suivante écrite au nom de saint Pierre:

« Moi, Pierre, appelé à l'apostolat par Jésus-Christ, fils du « Dieu vivant, je vous conjure de faire marcher promptement « vos troupes au secours de l'Eglise romaine, si vous voulez « sauver votre âme et votre corps du feu éternel. »

Pépin, comme on le pense bien, n'eut garde de désobéir; il retourna sur ses pas, fit lever le siège de Rome et força le roi des Lombards à déposer, sur le tombeau de saint Pierre, les clés de vingt deux places.

Charlemagne ayant ensuite succédé à Pépin, son père, le pape Léon III voulut s'assurer sa protection pour affermir sa puissance temporelle, et le proclamant empereur d'Occident, ce qui eut lieu le jour de Noël, l'an 800, dans l'église de Saint-Pierre.

Ainsi fut achevée la révolution qui fonda la puissance temporelle des papes, qui surent adroitement s'enrichir des dépouilles conquises par les armes des Français; ainsi fut consolidé une domination absurde, anti-chrétienne, injuste et usurpatrice. Il n'est pas moins intéressant de voir comment les successeurs de Léon III profitèrent habilement des circonstances pour s'agrandir encore et pour affaiblir l'autorité même dont ils tenaient leur grandeur temporelle.

Le citoyen Ledru-Rollin vient de recevoir de l'association démocratique de Trenen (royaume de Saxe) l'adresse suivante:

Trenen, 13 décembre 1848.

Révérend citoyen et frère!

Homme du peuple!

Depuis que la Révolution de Février vous a appelé sur la scène du monde, les démocrates allemands, et parmi eux les patriotes de notre ville, ont reconnu avec joie que vous êtes de ceux qui, comprenant l'idée de la liberté, s'appliquent par leurs efforts les plus constants à la répandre et à en assurer le triomphe dans le monde entier.

Les sympathies exprimées récemment par tous et par une partie de la nation française pour notre frère et ami fusillé, pour Robert Blum, nous montrent une fois de plus avec quelle ardente sincérité vous cherchez à amener la fraternité universelle des peuples.

Recevez tous nos remerciements, citoyens, et l'assurance de notre haute considération. Veuillez aussi transmettre nos saluts fraternels aux démocrates français et à nos compatriotes les Allemands de Paris.

Salut et fraternité.

Au nom des 738 membres de l'Association patriotique allemande de Turenne,

Le bureau,
Charles BOEMME, président; Maurice SCHAEZ, secrétaire.

Les banquiers sont dans la jubilation. On parle d'un emprunt de 300 millions. Au prix où est la rente, on juge la bonne affaire!

Nous comprenons encore si peu la pratique de la démocratie, qu'une nouvelle de cette nature fait à peine sensation, et, cependant, tout emprunt est une augmentation d'influence pour les banquiers, pour le peuple une augmentation d'impôts à perpétuité.

Songez un peu que si l'aristocratie anglaise se soutient depuis si longtemps, en face d'une démocratie frémissante, c'est uniquement parce que la dette publique monte à la somme énorme de 21 milliards. Une révolution en Angleterre, serait le coup de mort de la puissance britannique. Le peuple, par orgueil national, supporte donc son joug. Il aime mieux mourir de faim et entendre vanter la puissance de sa patrie.

Des démocrates peuvent sans doute emprunter dans des circonstances pressantes, mais avec la volonté de rembourser. Imitez, citoyens, les républicains d'Amérique, songez à payer notre dette. Avec du temps et de l'économie dans le gouvernement, on en viendrait facilement à bout.

Mais nous oublions que nous sommes encore presque en monarchie, et que notre président est un neveu d'empereur. Eh! mais Napoléon l'ancien avait au moins cette qualité, qu'il détestait les agioteurs et les banquiers. Jamais il n'a fait d'emprunt. C'est même ce qui l'a perdu; les hommes d'argent ne le lui ont jamais pardonné.

Son neveu, plus sage, va emprunter. Comme l'empereur doit se remuer dans sa tombe!

(Révolution démocratique et sociale.)

Séance du 26 décembre.

La séance de mardi a eu immédiatement son retentissement au faubourg St-Honoré, où les ministres se sont réunis dans la soirée. Le citoyen Barrot y est venu tout accablé du poids de sa déconfiture; et l'Endymion du conseil, le citoyen Malleville, tout rayonnant de ses deux ou trois phrases personnelles au citoyen Ledru-Rollin. Le citoyen Malleville s'est cru grand parce qu'il s'est placé face à face avec le puissant orateur de la Montagne. La question de l'amnistie a été mise sur le tapis, et grâce aux citoyens Malleville et Léon Faucher, elle a été remise à une prochaine séance.

Les citoyens Barrot et Falloux se sont, dit-on, tenus en dehors de la discussion. On affirme que le citoyen Bonaparte est partisan de l'amnistie, mais alors pourquoi n'en a-t-il pas fait, dès le principe, une question de cabinet? Le citoyen Thiers, le vrai directeur du ministère, le chef occulte du pouvoir exécutif, maintient la nécessité des voies de rigueur; à ses yeux, la transportation est de nécessité sociale; le mitrailleur de la rue Transnonain consulterait presque les grandes mesures d'exécution envers les combattants de juin. Au milieu de ce conflit, le citoyen Louis Bonaparte est, dit-on, accablé de tristesse, il comprend ce qu'il y aurait à faire, mais il n'ose prendre une décision énergique; par dessus tout, le citoyen Bonaparte est un homme hésitant, un homme qui manque d'initiative dans les résolutions à prendre; il voulait l'amnistie, et l'amnistie n'aura pas lieu, il voulait s'entourer d'un ministère, d'un ministère napoléonien, et le ministère napoléonien n'a pas été constitué. Le citoyen Bonaparte est resté livré aux réactionnaires qui, le 24 Février, furent proclamés impossibles. Entouré des généraux Prével, Arrighi et Montholon, des citoyens Crémieux, Boulay (de la Meurthe), Vieillard, Joly père, Bassano, Pons (de l'Hérault), Frédéric Dégeorge, Germain Sarrut, Brutus Caselle, Belmontet, Sarrans jeune, Auguste Mie, Abattucci, Laity, Vaudray, Guilhemot, Conti et autres patriotes qui depuis plus de vingt ans ont combattu contre la royauté en prenant leur point d'appui dans la pensée napoléonienne, le citoyen Bonaparte pouvait étudier l'esprit du pays et préparer le bien sans craindre les embûches de ses adversaires-nés, les bourbonniens de toute nuance; il ne l'a pas osé, et il se trouve aujourd'hui livré à merci aux hommes qui, dans le passé, se sont montrés impuissants pour le bien, et disposés à servir tous les pouvoirs. Il a surtout commis la faute, peut-être irréparable, d'ouvrir la porte de son conseil aux jésuites dans la personne du citoyen Falloux, l'alter ego du citoyen Montalembert. Que pourra-t-il sortir de tous ces embarras? Nous craignons de le dire, mais chacun le prévoit: le citoyen Bonaparte sera forcé de marcher longtemps de concessions en concessions, nageant entre tous les partis, pour arriver définitivement, après avoir usé les hommes les plus importants de l'Assemblée, à se trouver lui-même déconsidéré et abandonné de tous, n'ayant plus dans ses mains qu'une autorité sans force, qu'un fantôme de présidence. Alors recommencera le rôle des représentants de la Montagne. C'est à eux qu'est réservé l'honneur de sauver le pays. Dieu sauvera la France!

Nouvelles d'Italie.

Rome, 22 décembre. — Hier, 21, le ministère moribond présentait aux chambres une loi pour l'expulsion des forestiers, attendu que Mamiani avait refusé leur dissolution immédiate, par mesure d'économie. La chambre passa à l'ordre du jour.

Le ministère s'est recomposé; il se compose des citoyens Sterbini, Mariani, Campello et quelques autres. Le ministère Galletti a cessé ses fonctions, et le prince Sterbini va dominer, si toutefois il a des principes. Il est probable que nous serons plus mal, car nous avons perdu le nom et le génie de Mamiani sans compensation encore. Nous avons une junte suprême contre le vote de la Chambre; une Chambre ennemie du ministère; un ministère ennemi des deux autres pouvoirs, et tous plus ennemis du peuple que du Pape.

Hier, la chambre a tenu une séance. La junte d'Etat lui adressa un message par lequel elle lui donne communication

d'une proclamation adressée aux Romains, pour les assurer qu'elle fera tous ses efforts pour faire convoquer la Constituante romaine dans le plus bref délai.

Mamiani monte à la tribune, chargé d'un immense paquet de papiers; il annonce que le ministère est démissionnaire et que demain de nouveaux ministres inaugureront une politique nouvelle. Sur les interpellations de Montanelli, il est obligé de faire pour son compte amende honorable et déclare qu'il est faux que Montanelli ait jamais abandonné son projet de constituante. Ensuite il présente deux projets de lois sur les émigrés, un sur les subsides et un sur l'expulsion. Enfin il demande l'émission de 600 mille écus romains en bons de l'Etat et présente une loi sur les municipalités, monument éternel, selon lui, de l'activité des ministres accusés d'inertie.

Le prince de Canino combat énergiquement, avec son calme habituel, l'urgence proposée par le ministre.

On procède au scrutin de division, et sur 54 votants, 4 ou 5 seulement votent pour le ministère.

Aujourd'hui point de séance publique. (Alba.)

Comme on le voit, les affaires de Rome sont loin d'être terminées, et tout annonce un orage prochain.

Colonies agricoles d'Algérie.

Nous recevons la lettre suivante d'un des colons parisiens dont nous avons fait connaissance à son passage à Lyon :

Médéah, le 18 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,
Nous sommes enfin arrivés à destination; notre voyage n'a pas été très agréable, nous avons trop souffert, le temps ne nous a pas favorisés, des pluies torrentielles nous ont rendu encore le voyage plus pénible. En arrivant à Alger, les membres de la commission et les habitants de cette ville nous attendaient sur la rade; ils nous firent une réception qui est véritablement digne d'éloges, plusieurs d'entre eux étaient munis de cigares, tabac, etc., qu'ils distribuèrent à tous les colons, et aussitôt après notre installation, les habitants du parti démocrate vinrent nous chercher pour fêter notre arrivée, pendant notre séjour qui dura trois jours, tout fut en abondance, et, le jour de notre départ, ils nous firent la conduite, au son de la Marseillaise et du Chant du Départ, jusqu'à moitié route de Douéra, où nous devions coucher.

Nous sommes à Médéah depuis le 3 courant nous espérons bientôt prendre possession de notre concession où se trouve la commune que nous devons habiter, qui est à 3 1/4 lieues de Médéah; elle se nomme Lodi, lieu dit Draha-Sma.

Les avantages qu'on nous fait sont immenses, on nous donne une concession de trois hectares environ de très bonne terre, les Arabes ensementent le tout aux frais du gouvernement, de manière que nous n'aurons qu'à récolter; on nous donne des bœufs, des instruments aratoires, enfin, tout ce qui est nécessaire pour l'agriculture.

Notre village sera charmant, il présentera un carré entouré d'arbres, toutes les portes donneront sur l'avenue, et les jardins seront à portée des habitations afin que chacun puisse l'exploiter à sa guise.

Dites à ces braves citoyens qui m'ont fait l'honneur de me conduire chez vous, qu'il n'hésitent pas un instant si leur intention est de venir me retrouver.

Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de l'élection du président de la République.

Si vous désirez avoir de plus amples renseignements, je pourrai vous informer par ma prochaine lettre, en répondant aux questions que vous me poserez.

Salut et fraternité. DESTAUX.

On lit dans l'Akhbar, du 21 décembre :

Un événement affreux vient de se passer dans le cercle de Bathna. Vingt-huit hommes du 2^e régiment de la légion étrangère se trouvaient à Ain-Yakout, à environ huit lieues au nord de Bathna; ils étaient occupés aux travaux de construction qu'on exécute à ce poste. Le 2^e décembre, le lieutenant qui les commandait, fut appelé à Bathna pour affaire de service, et le sous-officier qui devait le suppléer était allé, avec un chef indigène, à deux lieues plus au sud, à Omm-el-Isnam, endroit où l'on élève quelques bâtisses. Il ne restait qu'un caporal pour chef à Ain-Yakout. Le détachement, qui était composé d'Espagnols et d'Allemands, se divisa, à propos d'une question de gamelle; les Allemands se récriaient contre l'incapacité du cuisinier, qui était Espagnol, et que ses compatriotes soutenaient chaudement. Le caporal intervint dans cette querelle si futile à son origine, et décida que le cuisinier espagnol serait remplacé par un allemand. Trois Espagnols, que cette décision avait rendus furieux, tombèrent à coups de haches et de couteaux sur le pauvre Allemand, qui succomba bientôt à leur attaque.

Devenus plus exaspérés encore après ce meurtre, les Espagnols se jetèrent sur tout ce qui se présenta à eux et blessèrent plusieurs hommes, notamment un adjudant d'administration dont la vie est en danger. Les trois révoltés se dirigèrent ensuite vers Omm-el-Isnam, pénétrèrent dans la maison crénelée qui s'y trouve; et s'emparant de tous les fusils qu'ils y rencontrèrent, se préparèrent à soutenir un siège.

Le sergent Knols, informé de ce qui venait de se passer, et quoiqu'il sût que ces révoltés faisaient feu sur quiconque se présentait à leur portée, n'hésita pas à se rendre à la maison crénelée et à parlementer avec ceux qui l'occupaient. En vain, il cherche à se faire entendre; reçu à coups de fusils, il résolut courageusement de réduire par la force ces forcenés qui ne voulaient écouter aucune raison. Prenant avec lui les trois factionnaires qui se trouvaient au dehors, il tourne adroitement la position et réussit à entrer d'assaut dans la maison crénelée. Durant le combat acharné qui eut lieu, deux des Espagnols révoltés perdirent la vie; le troisième, fait prisonnier, va passer au conseil de guerre.

Le brave sergent qui vint ainsi à bout de ces furieux, avait essuyé plus de vingt coups de fusils avant de réussir à dompter la résistance. Il eut le bonheur inouï de ne pas être atteint quoiqu'on eût tiré sur lui presque à brûle-pourpoint.

Lyon, le 27 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,
Dans ce moment, nous sommes dans un véritable dédale politique; chacun conspire contre la République et les républicains, sont, de tous, les seuls qui passent pour ne l'être pas. Les monarchiens les accusent de haine contre le gouvernement qu'ils ont appelé de tous leurs vœux, la société de l'Ordre (1) les font calomnier par leurs gagés ou leurs séides et leur adressent des invectives par des lettres anonymes; enfin on dirait que nous sommes en pleine monarchie; cependant, nous avons un président et non un roi ni un empereur, il est vrai que de l'un à l'autre il n'y a qu'un pas, mais encore n'est-il pas fait. Donc, nos autorités devraient faire respecter le gouvernement fondé en Février, si même elles le haïssent plus qu'elles ne l'aiment; car il est le nombre de libéraux qui, sous la restauration, servaient avec dévouement les Louis XVIII et les Charles X, plus d'un légionnaire qui en ont fait de même en faveur de Louis-Philippe.

Ces honorables font bien bonne mine au nouvel élu, qui ne cherche pas mal à les satisfaire pour gagner leurs adhésions; cependant, il commence à s'entourer des siens et, en cela, il ne fait que ce qu'auraient dû faire les démocrates, qui ont été d'une telle bienveillance qu'ils n'ont pas fait le plus minime changement.

Je le demande à cet habile Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, peut-il se fier à un duc de fraîche date qui, après avoir été d'un dévouement extrême pour l'ex-roi Egalité, vient de se faire le correspondant de la duchesse de Berry, qui, cependant, n'a pas lieu de se louer de lui?

Au milieu de tous ces tiraillements, les républicains de toutes les nuances doivent-ils rester isolés? doivent-ils tirer sur eux-mêmes? Je ne saurais le penser; démocrate socialiste, je voudrais voir le triomphe de ces institutions par lesquelles le peuple, déshérité des bienfaits sociaux, viendrait prendre enfin sa place au banquet de la vie, où tous nous devons être appelés, le voir recevoir cette instruction qui doit nous être donnée à tous, parce que, à tous, nos facultés intellectuelles doivent être développées dans un but d'utilité générale; mais comme ces institutions ne peuvent exister que par un gouvernement de tous par tous, je pense que nous devons nous rallier sous un même étendard pour maintenir le gouvernement républicain; nous le devons d'autant plus que nos ennemis, bleus ou blancs, savent se coaliser pour nous ravir notre conquête de Février.

Auguste M.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 28 décembre 1848.

Au début de la séance de ce jour, le projet de rétablissement de la taxe des lettres sur l'ancien pied, a été retiré aux applaudissements unanimes de l'Assemblée.

On annonce la réunion pour mardi prochain, sous la présidence du citoyen Troplong, de la chambre des mises en accusation et de celle des appels de police correctionnelle pour statuer définitivement sur l'affaire des déteus de Vincennes, inculpés à raison de l'attentat du 15 mai.

On nous apprend que le président Bonaparte va faire placer dans son cabinet des tables de marbre noir, sur lesquelles se trouve gravé en lettres d'or le texte de la Constitution.

Pour ne pas mettre à une plus rude épreuve le talent oratoire du citoyen Bonaparte, il n'y aura pas de discours de jour de l'an à l'hôtel de la présidence de la République.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 27 décembre 1848.

Suite de la discussion de la loi de l'impôt sur le sel.

Le citoyen Saint-Romme propose un amendement ainsi conçu :

« Article unique. Le décret du 15 avril 1848 sera exécuté à partir du 1^{er} janvier 1849. »

Il est procédé au scrutin de division.

Voici le résultat de ce scrutin :

Nombre des votants,	753
Majorité absolue,	377
Pour l'amendement,	336
Contre,	417

L'amendement n'est pas adopté.

Le citoyen Méaulle propose un amendement ainsi conçu :

« Art. 1^{er}. Le décret du 15 avril 1848 qui supprime l'impôt du sel recevra son exécution.

« Art. 2. A partir du 1^{er} janvier 1849, les marchandises étrangères suivantes, le sucre indigène et le tabac, supporteront des augmentations de droits destinés à remplacer le produit de l'impôt du sel. »

L'amendement n'est pas appuyé.

L'art. 1^{er} du projet du ministère est adopté, et la discussion renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 28 décembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au chemin de fer de Sceaux.

« Art. 1^{er}. Le ministre des travaux publics est autorisé à prélever sur les fonds mis à sa disposition, pour les travaux de chemins de fer, les sommes nécessaires pour assurer, jusqu'au 1^{er} avril 1849, le service de l'exploitation du chemin de fer de Paris à Sceaux. » — Adopté.

« Art. 2. Les sommes que l'Etat aura ainsi avancées pour le compte de la compagnie dudit chemin, lui seront remboursées par privilège sur les produits nets ultérieurs de l'entreprise et selon le mode qui sera déterminé par le ministre. » — Adopté.

Le citoyen président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à un crédit de 10,000 fr., destiné à compléter le traitement de l'archevêque de Bourges, pendant l'année 1848.

Voix diverses. L'Assemblée n'était pas prévenue. A demain. — Adopté.

On passe à la discussion sur l'impôt du sel.

Le président annonce que la proposition déposée dans le but de revenir sur la réforme postale a été retirée. (On rit.)

Le citoyen Anglade propose la rédaction suivante :

« A dater du 1^{er} janvier 1849, l'impôt du sel est réduit à 10 fr. par 100 kil. Il sera définitivement supprimé à partir du 1^{er} avril 1849. »

L'auteur développe son amendement au milieu d'une assez vive agitation. Il dit que l'impôt du sel est inique, qu'il pèse principalement sur les classes pauvres et prolétaires, etc.

Le citoyen président. L'amendement est-il appuyé? (Oui, oui! le scrutin de division!)

Le citoyen Goudchaux prend la parole et combat l'amendement.

Le citoyen Leyssac, membre de la commission, appuie l'amendement du citoyen Anglade.

On procède au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants,	763
Majorité absolue,	382
Pour l'adoption,	403
Contre,	360

L'amendement est adopté. (Longue agitation.)

La séance continue.

Chronique locale.

Les citoyens Doure et Benoit, représentants du Rhône, sont en ce moment dans nos murs, où ils ne doivent rester que quelques jours.

Le citoyen Pelletier est à Tarare.

Après sept mois d'assiduité aux débats de l'Assemblée natio-

(1) Il y en a deux, l'une qui se compose de tous les monarchiens et dont l'organe est le *Courrier de Lyon*, l'autre qui ne se compose que de légitimistes, dont l'organe est l'*Union Nationale*. Dans la première, on décide les coups à porter, d'un commun accord, aux républicains; dans la seconde, on combine comment pourra se faire le retour de l'enfant du miracle.

male, il est bien permis à ces honorables citoyens de prendre huit jours de vacances.

— Le citoyen Louis Dupasquier, architecte à Lyon, connu par la savante exécution d'un grand nombre de monuments religieux, vient d'être chargé des travaux à entreprendre dans les édifices diocésains des départements du Rhône et de l'Ain.

— Le citoyen Debelay, évêque de Troyes, a été préconisé archevêque d'Avignon dans le consistoire tenu à Gaète le 12 décembre. Les évêques nommés de Troyes et de Digne ont aussi été préconisés dans le même consistoire.

— Vendredi de la semaine dernière, une dame allant à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, a été attaquée, en plein jour, à peu de distance de l'octroi de Rochebaron, par un homme de mauvaise mine qui l'avait suivie sans qu'elle s'en fût aperçue. Elle aurait été inévitablement dévalisée sans l'intervention d'un ouvrier mineur qui vint fort à propos à son secours.

— Le citoyen Burgan, commissaire de police à Châlons-sur-Saône, est appelé à remplir les mêmes fonctions dans la ville de la Guillotière, en remplacement du citoyen Perraud, qui lui succède à Châlons-sur-Saône en la même qualité.

MÉNAGERIE. — Nous invitons les amateurs d'animaux à visiter la belle Ménagerie de M. Huguet, de Massilla, ex-capitaine au long cours, de passage en notre ville. Cette Ménagerie, située à la Guillotière, ne peut manquer d'exciter l'admiration. Outre une grande quantité d'oiseaux au plumage varié et de quadrupèdes de toutes sortes, chacals, hyènes, singes, lions, etc., on peut y admirer le plus beau rhinocéros que jamais on ait pu voir. Le citoyen Huguet peut vendre aux amateurs de jolis petits singes d'appartements, ainsi que des perroquets amazones de la plus belle espèce. Le séjour du citoyen Huguet dans nos murs ne sera pas de longue durée.

M. Soullier, directeur de la troupe équestre au Jardin-d'Hiver, pour satisfaire aux demandes qui lui sont adressées, particulièrement par MM. les chefs d'institution, a l'honneur d'informer le public que demain dimanche 31 décembre, de midi à deux heures, dans le Jardin-d'Hiver, pendant que la musique exécutera plusieurs morceaux choisis, les nouveaux artistes anglais Chappel, que le public a si vivement applaudi, exécuteront des exercices extraordinaires de grâce et de force, concurremment avec les trois américains Fillis, qui ont obtenu de si beaux succès. M. François, dont la hardiesse est phénoménale, fera plusieurs grandes ascensions sur la boule.

Dans l'entracte, Guignol jouera plusieurs pièces comiques et variées.

Prix d'entrée, un franc par personne; pour les enfants au-dessous de 7 ans, 50 centimes.

Le soir, représentation extraordinaire par tous les artistes de la troupe de M. Soullier. M. Baucher montera pour la deuxième fois *Sandor*, nouveau cheval de haute école, tout nouvellement dressé.

Pour tous les détails du programme, voir l'affiche du jour.

INFORTUNES IMMÉRITÉES D'UN TAILLEUR DE PIERRES.

Aucun citoyen ne pourra bientôt plus sortir sans crainte d'être appréhendé au collet par quelque limier de la police, qui cuve son vin sur les braves gens qu'il rencontre sur son passage. La lettre suivante en est une preuve. Nous laissons parler la victime dans toute sa naïveté, et encore émue d'une nuit horrible passée à la cave :

Lyon, le 26 décembre 1846,

Citoyen Rédacteur,

Veuillez, je vous prie, insérer dans une colonne de votre journal le fait suivant.

Le 20 décembre, un tailleur de pierres, après avoir fini de décharger, sur les 9 heures et demie du soir, un bateau de pierres, se rendit chez le citoyen Vivet aubergiste, quai Bon-Remont, pour souper avec des entrepreneurs qui voulaient passer avec lui des marchés. En affaires, et surtout dans les repas, les heures passent rapidement. Minuit sonne; le tailleur de pierre se hâte de se retirer dans son domicile. A peine était-il à quinze pas de l'auberge qu'un besoin se fit sentir. Il s'arrête contre un mur pour répandre de l'eau, lorsque tout-à-coup il voit venir à lui neuf hommes, tous de fort mauvaise mine, la plupart affublés de blouse. L'un d'eux, d'une voix rauque ou soularde, s'écrie : *Arrêtez cet homme!* L'un le saisit violemment par le bras, l'autre s'accroche comme une bête furieuse au fond de son pantalon, celui-ci le tient au collet, celui-là, par la cravate; le cinquième, plus zélé, entortille ses bras autour d'une des cuisses du tailleur de pierres, et le soulève; les autres, comme des énergumènes qui ont peur que leur proie leur échappe, s'approchent, et font tant des mains et des épaules, que notre tailleur de pierres est enlevé. De grâce, s'écrie le patient, qui se voit porté, ballotté, tirailonné par cette escouade d'agents, de grâce, laissez-moi! j'ai des jambes pour marcher. Ce groupe faribond, qui s'entrejambait mutuellement, fatigué de leur fardeau, laisse à notre ouvrier la liberté de fouler du bout des pieds le sol républicain. Fier comme un Brutus, notre tailleur de pierres qui avait été porté en ovation d'une manière si brutale et si inconvenante, leur dit : *Où me conduisez-vous? Je sors de chez le citoyen Vivet; veuillez, je vous prie, avoir la bonté de m'y accompagner, nous n'en sommes pas éloignés. Je suis tailleur de pierres. A ces paroles, nos agents radieux, croyant de tenir le Peuple souverain, pressent de nouveau notre ouvrier, le serrent de près, et lui saisissent brutalement les phalanges de la main, comme pour lui mettre les menottes. A défaut de chaînes ou de cordes, on lui renverse les doigts en arrière d'une manière cruelle: il a beau s'écrier qu'on lui fait mal, les bourreaux sont sourds à ses cris. La douleur, rappelant le courage et les forces du tailleur de pierres, il terrasse, dans son indignation, trois de ces vils recors; les autres, dans la crainte qu'un jour le Peuple souverain le soit de nom et d'effet, se radoucissent; ils modèrent leurs vexations et conduisent l'honnête ouvrier chez le commissaire de l'Hôtel-de-Ville. Le tailleur de pierres se plaignait au magistrat des mauvais procédés de ses agents qui lui avaient foulé l'annulaire de la main gauche, lui présenta son carnet et ses papiers, lui déclina son nom et désigna le lieu de sa demeure. Le commissaire indiscret fouilla le carnet, ne daigna pas lire le contenu des papiers; ses yeux se portèrent sur deux billets de banque, pliés dans un coin du carnet; ses doigts élastiques les avaient déjà tirés de leur gîte (sans doute pour en examiner la valeur), lorsque le tailleur de pierres le rappela à l'ordre, et leur dit que son signalement ne se trouvait pas dans ces papiers. Alors le magistrat intrigué, mais piqué de la leçon, fit signe à ses agents de le conduire à la cave.*

Arrivé sous une des voûtes de l'Hôtel-de-Ville, une porte s'ouvre, on pousse notre ouvrier dans l'intérieur, et la porte se referme aussitôt. Notre tailleur de pierres, fermé dans un lieu obscur, cherche à se reposer; le premier pas qu'il fit en avant, il foule aux pieds un malheureux prisonnier qui s'écrie : *holà!* Il veut poser ses pieds ailleurs, il rencontre encore couché sur sur les dalles d'autres malheureux qui s'y reposaient. Im-

mobile, n'osant plus avancer, il se rappelle avoir sur lui deux allumettes phosphoriques. La friction en allume une. A la faible lueur de cette allumette, il voit la sombre demeure remplie d'infortunés prisonniers. Sa lumière s'éteint, il recourt à sa seconde et dernière allumette pour savoir où se placer; il aperçoit alors un lit de camp, où gisaient des corps étendus et serrés comme des harengs. Sur le pavé, l'espace était encombré de cadavres vivants. Ne sachant où poser le pied, il aperçoit un petit espace vide sous le lit de camp. Il s'y glisse aussitôt, sa lumière s'éteint, il allait s'asseoir sur la dure, lorsqu'il fut obligé de se relever rapidement; il avait senti que son postérieur reposait sur quelque chose de tendre et d'humide. La rotondité de la place qu'il abandonnait et son odorat suffoqué lui annonçaient qu'il fallait battre en retraite. Enfin, à moitié asphyxié, il se retira un peu à droite, et se reposa comme il put le reste de la nuit, couché comme les autres sur le flanc, moitié sur le pavé, moitié sur ses compagnons d'infortune, qui, pour la plupart, avaient été arrêtés d'une manière arbitraire; car c'étaient ou des crieurs de journaux, de petits marchands ambulants, qui avaient eu le malheur de stationner un instant sur la voie publique, ou de pauvres colons qui s'étaient rendus en prison pour y trouver un abri à l'intempérie de l'air, etc.

Le lendemain, sur le midi, notre tailleur de pierres fut extrait de la prison et rendu à la liberté par le procureur de la République.

Du train que l'on y va maintenant, bientôt tout citoyen honnête ne pourra plus sortir de son domicile, après que la retraite aura battu, sans être arrêté et maltraité par les agents de police.

Agréez, citoyen, les assurances de ma parfaite considération,

Sérapius GUILLET.

— Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insertion; on jugera, à la lecture de ce document, des menées jésuitiques mises en œuvre pour atteindre leur but :

La Guillotière, 25 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Serez-vous assez bon pour donner place dans les colonnes de votre estimable journal à la réclamation suivante, que je viens d'adresser au citoyen maire et conseil municipal de la Guillotière, relativement au maintien des écoles des frères et des sœurs.

Agréez, citoyen rédacteur, mes salutations fraternelles et amicales,

Doix.

Au citoyen maire et aux citoyens membres du conseil municipal de la Guillotière.

Citoyens,

Je viens de lire dans les journaux de Lyon, qu'une pétition, demandant le maintien des écoles des frères et des sœurs, couverte de plus de deux mille signatures, venait d'être présentée au citoyen maire par plusieurs pères de famille de la Guillotière et des Brotteaux. Comme signataire de la pétition, permettez, citoyens, que je vous édifie sur la manière dont ces messieurs s'y sont pris pour recueillir ces signatures: non contents de proclamer partout que les enfants de parents pauvres allaient, par la suppression des dites écoles, se trouver sans instruction, ils ont encore eu l'impudence de faire signer des femmes et des enfants. C'est ainsi que l'on s'est présenté à mon domicile, pendant mon absence, et que l'on n'a pas craint de faire signer ma fille, jeune personne, qui n'est ni mère de famille, ni même majeure.

Vous conviendrez, citoyens, que quand on ne recule pas devant de semblables moyens, il ne faut pas trouver beaucoup de sympathie dans une population de plus de trente-cinq mille âmes, pour ne recueillir que deux mille signatures.

Pensant que l'on ne donnerait pas suite à ce projet, je m'étais contenté de réprimander sévèrement ma fille; mais, comme je vois que ces messieurs ne s'arrêtent pas en si beau chemin, je crois de mon devoir de père de famille et de citoyen, de protester contre une pareille illégalité.

Je déclare, pour ce qui m'est personnel, que la signature de mon nom, qui se trouve au bas de ladite pétition, est fautive; que je n'ai ni signé, ni donné mission à qui que ce soit de signer pour moi; que, bien plus, j'ai applaudi de tout mon cœur, à la détermination prise par le conseil municipal de supprimer la subvention à des écoles dirigées par des congrégations religieuses, pour confier l'instruction des enfants du peuple à des pères et mères de familles d'une moralité et d'une capacité reconnues, qui puissent former leur jeune cœur et développer leur intelligence, afin de doter la patrie de bons citoyens et de bonnes mères de famille.

Agréez, citoyens, mes salutations respectueuses et fraternelles.

F. Doix.

Rue du Repos, 10, à la Guillotière.

SOIES.

AUBENAS, 23 décembre. — Les belles soies de pays sont encore payées aujourd'hui de 42 à 46 fr. le kilog.; les qualités moyennes, de 39 à 42 fr.

La marchandise était peu abondante. Cependant nous ne serions pas surpris de voir les propriétaires se décider à vendre à des prix aussi élevés. Le marché prochain pourrait bien se trouver plus approvisionné, et par suite voir une réaction en baisse; car les grèges, comme les organes, ont éprouvé en peu de jours une hausse trop forte pour qu'il n'y ait pas réaction.

Les filatures de premier ordre se traitent de 48 à 50 fr. le kilog., selon leur mérite.

A Marseille, par suite de la présence sur le marché de quelques acheteurs de l'intérieur, les transactions ont été assez actives pendant toute la semaine écoulée; il en est même résulté une amélioration sensible sur les prix.

Notre dépôt a été renforcé par l'arrivée d'environ 300 balles en assortiment de Brousse et Syrie.

Les ventes ont été de :

29 balles, Royale, de	10f.	» c. à 13 f.	» c. le 1/2 kil.
30 — Perse,	13 25	14 25	—
20 — Morée fine,	11	14 50	—
10 — Salomique,	16	18	—
1 — Payembol,	13	»	—
2 — Brousse, L. G.,	13 25	»	—
1 — Mestoup, L. G.,	13 50	»	—

A Nîmes, le 21 décembre, les soies grèges se payaient : 5/6, filature de premier ordre, 42 à 43 fr. le kilog. 6/7, — deuxième ordre, 38 39

THÉÂTRE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Dimanche 31 décembre 1848.

GRAND CONCERT ET SOIRÉE EXTRAORDINAIRE,

Donnés au bénéfice d'un artiste.

On commencera à 6 heures et demie du soir.

On y entendra :

Mlle A. de Chauvilleraie, M. Gauthier, et *** pour la partie vocale, M. Kiarini, pour la partie instrumentale.

Scènes comiques et chansonnettes nouvelles composées et exécutées par M. Levillard.

Scène dramatique jouée par M. Henri aîné.

Romances, airs d'opéra, chœurs, intermèdes.

Allemagne.

AUTRICHE. — VIENNE, 20 décembre. — Le bruit court que la ville de Racz s'est rendue sans coup férir. On sait que cette ville avait été fortifiée; on est par conséquent très étonné qu'elle se soit rendue. On croit que les Hongrois n'opposèrent une résistance sérieuse aux troupes impériales que devant Pesth. Le bruit court que Kossuth opérera du côté du midi, c'est à-dire du côté de la Turquie.

FRANCFORT, 23 décembre. — Le président du comité des affaires internationales, répondant à une interpellation, annonce que le rapport sur les pétitions concernant l'abolition des droits du Sund, a été ajournée, parce que les négociations avec le Danemarck sur ce point étaient entrées dans une phase nouvelle.

Plusieurs articles de la constitution sont successivement adoptés. Il ne reste plus à discuter que le chapitre de la constitution, concernant le chef de l'empire.

— La Gazette de Vienne, du 20 décembre, contient deux manifestes impériaux. L'un de l'empereur Ferdinand, exposant les motifs qui l'ont déterminé à abdiquer en faveur de son successeur l'empereur François-Joseph I^{er}. L'autre, de l'empereur François-Joseph, concernant les affaires de la Hongrie. Dans ce manifeste, l'empereur déclare, que le parti révolutionnaire de la Hongrie, procédant par la terreur, empêche la majorité des habitants de lui témoigner sa fidélité et son dévouement, et qu'il importe en conséquence de le délivrer de cette tyrannie. En conséquence, S. M. confirme les résolutions adoptées par son prédécesseur, les 6 et 7 novembre dernier, et recommande aux autorités de s'y conformer exactement sous leur responsabilité la plus sévère.

Angleterre.

LONDRES, 26 décembre. — Des correspondances reçues du Mexique par la commission des porteurs de bons de l'Amérique espagnole, annoncent que le congrès s'est ajourné à janvier. A cette époque, le tarif et la banque nationale seront les premières questions mises en discussion.

— On lit dans le Globe, qui l'a emprunté au Boston-Post, l'article suivant :

« Nous apprenons qu'il a été nommé par le gouvernement, une commission, composée de trois personnes de la marine et de l'armée, avec mission de se rendre sur-le-champ aux Pacifiques, afin d'établir des bassins et arsenaux dans nos ports de l'Oregon et de la Californie. L'expédition voyagera par voie de terre et, à ce que l'on croit, elle aura des instructions claires et catégoriques. »

Nouvelles diverses.

— Les élèves du lycée Cornéille viennent d'adresser, au citoyen de Falloux, une lettre où ils protestent énergiquement contre les exclusions que ce ministre a prononcées en faisant renvoyer du lycée cinquante élèves, dont les seuls torts sont d'avoir des sentiments républicains et d'avoir réclamé, au nom de leurs camarades, sur la nourriture.

Que le citoyen de Falloux y prenne garde; il entre dans une bien mauvaise voie. Il est vrai qu'il a pour lui le citoyen de Montalembert et sa sainte séquelle.

— La femme d'un déporté, à laquelle on avait prématurément annoncé que l'amnistie aurait lieu, en a éprouvé une telle joie, qu'elle en est morte presque subitement.

— Le citoyen Lucien Murat, représentant du peuple, va se présenter comme candidat au grade de colonel de la 1^{re} légion, en remplacement du citoyen de Tracy, ministre de la marine.

— Le citoyen Aubert, préfet de la Corse, vient de donner sa démission au citoyen ministre de l'intérieur.

— Le nouveau ministre de la guerre, vient d'appeler à Paris tous les officiers généraux chargés d'un commandement dans les départements.

— Une rencontre a eu lieu, hier, entre un jeune professeur de l'Université et un officier supérieur haut placé dans l'administration. Ce dernier a eu le bras cassé par une balle.

— On parle de réorganiser le 6^e bataillon de la garde mobile et d'en former une garde à l'usage du président de la République. Nous avons peine à ajouter foi à cette nouvelle, car cette mesure nous paraît aussi ridicule que peu constitutionnelle.

Le directeur-gérant, FAURÈS.

Imprimerie de veurs Arys, gr. rue, Mercière, 44.

ANNONCES.

LA PLUS BELLE ÉTRENNÉ DE FAMILLE.

PORTRAITS

AU DAGUERRÉOTYPE, GENRE MINIATURE, SANS MIROITÉ,

Procédé spécial de M. Adrien BERTRAND,

Précédemment aux Terreaux,

Actuellement *Quai du Peuple, 39* (ci-devant d'Orléans);

Au premier étage, à l'angle de la place d'Albon,

PAR TOUS LES TEMPS.

Épreuves de choix et SIGNÉES.

Rhumes, Toux, Catarrhes.

Ce pectoral que les médecins prescrivent contre les maladies de poitrine, dont la réputation s'accroît chaque jour, est le sirop pectoral de Mou-de-Veau, préparé par QUER aîné. Il calme la toux, facilite l'expectoration et la respiration, apaise l'irritation, les douleurs d'estomac et répare les forces.

Se vend toujours à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31.

Prix : 2 fr. la bouteille, et 2 fr. 25 cent. dans les dépôts.

A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, au bureau de l'imprimerie cours de Broches, 8 au premier, à la Guillotière.